

QU'EST-CE QUE LE RSEQLL :

Le réseau du sport étudiant du Québec Laurentides-Lanaudière (RSEQLL) est un organisme à but non lucratif qui regroupe les institutions d'enseignement de la région Laurentides-Lanaudière dans le but de :

- ▶ Organiser et gérer des ligues sportives dans plus de quatorze disciplines
- ▶ Gérer des programmes visant l'acquisition de saines habitudes de vie pour les élèves et les étudiants de la région
- ▶ Représenter les membres auprès des organisations intervenant dans le milieu du sport de la région des Laurentides et de Lanaudière
- ▶ En collaboration avec le RSEQ (bureau provincial), représenter les intérêts de membres auprès des instances provinciales (instances gouvernementales, fédérations uni sport etc...)
- ▶ Représenter les membres auprès des instances décisionnelles (politiques et autres) afin de défendre les l'intérêt de nos membres (commissions scolaires, municipalités etc...)

Le RSEQLL est dirigé et contrôlé par ses membres. Les dirigeants (administrateurs (trices)) sont élus(es) en AGA et ils et elles proviennent des membres délégués représentants les établissements scolaires. Leur mandat principal est de définir les orientations de la corporation et de superviser la gestion et la qualité des services offerts aux membres.

FONCTIONNEMENT DES INSCRIPTIONS

LIGUES :

Avis de participation aux ligues scolaires : (septembre)

L'avis de participation n'est pas une inscription officielle. C'est un moyen pour nous donner une idée du nombre possible d'équipes par discipline. Ceci se fait via le système de gestion des résultats (S1).

Formulaire – tournois de classement :

En basketball, futsal et volleyball, dans la catégorie benjamin, la participation aux tournois de classement est obligatoire pour participer à la ligue.

Inscription officielle des équipes : (À la confection de calendriers)

Les inscriptions aux différentes ligues scolaires deviennent officielles lors des réunions de confection de calendrier. De plus, la présence à ces réunions est obligatoire pour faire partie de nos ligues scolaires.

Inscription des athlètes : (AVANT LA PREMIÈRE PARTIE)

Les inscriptions des athlètes se fait via le S1 avant votre première partie ou tournoi sans faute. Vous devez avoir les codes permanents des athlètes pour faire l'enregistrement dans une équipe ou nous fournir une liste GPI.

Ajout à l'alignement :

L'ajout d'un nouveau joueur doit se faire avant la partie directement dans le S1 pour qu'il apparaisse sur la feuille de match. Référence : article 6.2.1

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PONCTUELS :

Toute l'information nécessaire à l'inscription vous est véhiculée dans le document d'organisation de chacun de ces championnats (athlétisme extérieur, athlétisme en salle, cross-country).

Pour les différents championnats régionaux, il y a une date limite d'inscription à respecter.

À noter que lorsque la date limite d'inscription n'est pas respectée, les frais d'inscription pourraient être plus élevés ou votre inscription refusée.

PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SCOLAIRES (suite aux ligues scolaires)

Dans les disciplines de sport d'équipe, nous vous demanderons de nous aviser si votre équipe ne désire pas participer au CRS. Ceci se fait via le S1.

Points d'éthique (règlements administratifs):

Dans les disciplines où il y a des points d'éthique, l'équipe doit avoir un environ de 60% des points d'éthique pour participer aux préliminaires et/ou au régional (voir article 9.1.4). De plus, au moins un entraîneur par équipe doit avoir suivi un atelier 3R afin que son équipe puisse participer au CRS.

DEVOIRS DE L'ÉCOLE HÔTESSE

L'école hôte doit fournir une aire de jeu propre et appropriée au sport en cause.

Elle doit voir à ce que le terrain soit libre trente (30) minutes avant le début de la rencontre.

Elle doit prévoir les aires nécessaires pour que les spectateurs soient nettement séparés des joueurs et du marqueur.

Elle doit fournir un vestiaire convenable avec des douches à proximité, et le vestiaire doit pouvoir se verrouiller.

L'école hôte ne sera pas responsable des objets perdus, volés ou oubliés.

Elle doit fournir les feuilles de match officielles (via S1), un chronomètre adéquat et le pointage visible de tous.

Elle est responsable de fournir un marqueur (officiel mineur).

L'entraîneur ou responsable de l'équipe doit voir lui-même à ce que le nom et le numéro des joueurs de son équipe soient inscrits au S1.

L'école hôte est responsable de la protection des officiels ainsi que du contrôle de la foule.

Elle doit s'assurer que les arbitres aient un local privé, de préférence avec douche.

Les écoles qui reçoivent, doivent gérer les résultats des compétitions à l'aide du S1 et numériser les feuilles de matchs.

Pour donner suite à une plainte écrite d'une équipe visiteuse contre un manquement aux devoirs de l'école hôte, le RSEQLL devra recevoir ladite plainte dans les soixante-douze (72) heures qui suivent le match.

DEVOIRS DE L'ÉCOLE VISITEUSE

L'école visiteuse verra à garder propre le local qui lui est prêté, à observer les règlements internes de l'école hôte ou les règlements du lieu où se tiennent les compétitions.

L'entraîneur ou responsable de l'équipe doit voir lui-même à ce que le nom et le numéro des joueurs de son équipe soient inscrits sur les feuilles de match et d'alignement.

Pour sévir contre une équipe fautive, le RSEQLL devra recevoir dans les soixante-douze (72) heures une plainte par écrit de l'équipe hôte qui se sent lésée sur ces points.

En sports collectifs, dans l'éventualité où l'arbitre juge que les couleurs sont trop similaires entre les équipes lors d'un match, l'équipe visiteuse devra changer de maillot ou porter un dossard. L'équipe qui reçoit devra fournir des dossards à l'équipe qui visite.

RENCONTRES OBLIGATOIRES :

- confection des calendriers, en octobre, endroit à déterminer. Hockey début octobre, basketball, futsal, fin octobre.
- ateliers 3R pour les entraîneurs, obligatoire pour les CRS (dates et endroits à confirmer)
- tournois de classement en futsal et basketball (mi-octobre) et volleyball benjamin (début novembre)

Les réunions de la Table Sectorielle Secondaire (TSS) ne sont pas obligatoires, sauf celle de septembre, mais fortement recommandées (*début décembre et mi-mai*).

FONCTIONNEMENT POUR LA FACTURATION :

LIGUES :

Première facture en début d'année (novembre) pour les frais d'inscription et d'organisation des ligues scolaires. À noter que la partie pour les frais d'organisation est un estimé pour la saison en cours. Il se peut que le montant soit plus ou moins élevé en fin d'année.

Deuxième facture au mois de mai pour la balance des coûts d'organisation.

CHAMPIONNATS DE LIGUES :

Les frais pour les championnats de ligues (CRS) sont les frais d'arbitrage selon le nombre de parties que vous allez disputer.

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX PONCTUELS :

La facturation se fait suite à l'événement selon le nombre d'inscription. On ne paye rien sur place, toujours facturé à l'école.

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX :

Les frais d'inscriptions sont inclus dans vos frais d'organisation de ligue (pas toutes les disciplines, voir programme d'activités). Donc les frais qui vous sont

facturés sont ceux pour les repas, l'hébergement et le transport (lorsqu'il est organisé par le RSEQLL). Toutes les dépenses pour les provinciaux-invitations (golf, athlétisme en salle, cheerleading et hockey sans contact) sont à vos frais.

CONFECTION DES CALENDRIERS et officialisation :

Il y a des rencontres de prévues en début d'année pour la confection des calendriers pour chacune des disciplines.

Pour les disciplines suivantes : futsal, basketball et volleyball, la réunion se déroule sur une journée complète (8h30 à 17h00, par blocs), hockey sans contact sur ½ journée en avant-midi, et ce sont les délégués et entraîneurs qui y sont invités.

Pour toutes les autres disciplines, les réunions se déroulent en soirée, étalées sur différentes soirées et ce sont soit les délégués et/ou les entraîneurs qui y sont présents.

Suite à ces réunions de confection, les calendriers officiels sont publiés sur notre site Internet et c'est à vous de les imprimer et de les remettre à vos entraîneurs, ou de leur transmettre le lien de notre site.

Changement de parties : article 7.4

Tout changement effectué après la confection des calendriers vous sera facturé au coût de 50,00\$ par changement. Un formulaire de modification doit être rempli et signé par les deux délégués avant de nous être envoyé. Le délai pour que le changement soit accepté est de 3 jours ouvrables. (peut varier selon les protocoles d'ententes signés avec les cellules d'arbitrage)

TRANSMISSION DES RÉSULTATS :

Il est très important, lorsque vous recevez une partie, d'inscrire les résultats et les pointages d'éthique (selon les sports) immédiatement après la partie, via le système de gestion. Les feuilles de pointage originales doivent être numérisées et joint au S1. Frais de 50\$ en cas de non-respect.

PROCÉDURES EN CAS DE TEMPÊTE :

Pour les tournois de fin de semaine, vous retrouverez la procédure aux règlements administratifs du RSEQLL.

Sur semaine, si vous désirez annuler une partie à cause de la température, vous devez communiquer dès que possible avec le coordonnateur du RSEQLL pour l'aviser de votre décision d'annuler le match. C'est votre devoir également de rejoindre l'école adverse. Le RSEQLL s'occupera d'aviser les arbitres concernés. Par la suite, vous devrez communiquer avec l'équipe adverse pour reprendre la partie (délai de 2 semaines, ne pas attendre la fin de la saison).

UTILISATION DU SITE INTERNET ET DES COURRIELS :

Notre site Internet (ll.rseq.ca) est notre outil principal pour la diffusion de toute information concernant nos activités.

Nous prioriserons également l'envoi par courriel au lieu du télécopieur.

Donc pour être le plus à jour possible, vous devrez consulter notre site Internet régulièrement.

Les pages principales de notre site sont celle de la page d'accueil, celle du secteur primaire, du secteur secondaire ainsi que celles des sports et activités.

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET SPÉCIFIQUES :

Les règlements administratifs et spécifiques sont disponibles sur notre site Internet. Vous devez vous assurer que vos entraîneurs s'en procure une copie et vous devez également vous assurer qu'ils les respectent tout au long de l'année.

Un manquement aux règlements entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion.

3R

Respect envers toi-même

Prends plaisir à jouer.

Aie confiance en ton jugement et tes valeurs.

Respecte ton corps en prenant soin de ta santé.

Respect envers les autres

Sois un bon coéquipier.

L'adversaire, c'est lui qui te permet de jouer.

L'arbitre, c'est quelqu'un qui comme toi, fait son possible.

Responsabilité de tes actions

As-tu pensé aux conséquences?

Ne fais pas aux autres ce que tu n'aimerais pas subir.

Ce n'est pas toujours la faute des autres.

POLITIQUE D'ENCADREMENT DES CPS

Principe

Comme pour toutes les manifestations sportives de niveau régional, pour l'ensemble des événements provinciaux, les étudiants sont sous la responsabilité respective de leur école de provenance et celle-ci doit assurer un encadrement adéquat et respecter les règlements en lien avec l'organisation des championnats.

Norme

Sports collectifs :

Selon le nombre d'équipes autorisées par le RSEQ, le RSEQLL sélectionnera les équipes en fonction du classement des CSR. Chaque école qui représente le RSEQLL lors d'un CPS délègue un entraîneur et/ou un accompagnateur responsable par équipe. De plus, elle devra avoir un adulte responsable du même sexe que l'équipe qui prendra part au CPS (respect du règlement sur l'hébergement du RSEQ).

Sports individuels :

Chaque école qui est représentée par plus de quatre (4) athlètes lors d'un CPS devra fournir un entraîneur/accompagnateur qualifié pour accompagner la délégation du RSEQLL. Dans certaines disciplines, le RSEQLL pourra offrir une compensation financière pour les écoles qui fournissent un entraîneur/CPS.

Les entraîneurs doivent respecter la réglementation du RSEQ, soit avoir 18 ans et plus et détenir une certification PNCE de niveau « Introduction à la compétition partie A » ou un BAC en éducation physique. De plus, l'entraîneur/accompagnateur ne doit pas être un athlète de la délégation.

CPS régulier ou invitation

Dans le cadre des CPS réguliers, l'hébergement et les repas sont obligatoires pour chaque participant. Par contre, dans le cadre des CPS invitation, l'hébergement et les repas sont facultatifs.

Les disciplines suivantes font partie des championnats réguliers : athlétisme extérieur, badminton, basketball, cross-country, soccer intérieur et volleyball et natation. Pour les CPS invitation : athlétisme en salle, hockey sans contact, flag-football, cheerleading et golf.

Hébergement

Pour chaque CPS, l'école ou le RSEQLL doit s'assurer de déléguer un entraîneur et/ou un adulte responsable qui séjournera avec les athlètes pour assurer un encadrement adéquat. Pour les CPS, l'hébergement est obligatoire sur les lieux des compétitions et ce, autant pour les athlètes que pour les entraîneurs.

Les frais d'hébergement pour les athlètes (7 \$/nuit/athlète) sont à la charge de l'école. Il n'y aura aucuns frais pour l'hébergement des entraîneurs.

Repas

Pour chaque CPS, les écoles participantes sont responsables des frais de repas de leurs athlètes et entraîneurs/accompagnateurs. Les tarifs sont de 48 \$ par personne pour les repas du vendredi soir au dimanche midi (6 repas). Selon la durée des championnats, les tarifs et le nombre de repas obligatoires peuvent varier. Les montants facturés sont basés sur le nombre d'inscriptions faites dans les délais et non sur la présence ou l'absence de l'athlète. Aucun remboursement ne sera accordé. Dans le cas des CPS où le RSEQLL fourni le transport, le RSEQLL décidera des repas qui seront pris par la délégation.

Compensation pour l'encadrement

Dans les disciplines suivantes; athlétisme extérieur, badminton, natation et cross-country le RSEQLL offrira, aux écoles qui fournissent un entraîneur/CPS, une compensation financière. Ce montant peut également être remis directement à l'entraîneur après une entente préalable avec l'école concernée. Les compensations sont assumées par l'ensemble des écoles participantes aux activités de ligues des disciplines concernées et sont incluses dans les frais d'organisation des équipes.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont assumés par le RSEQLL à même les frais d'organisation des ligues pour les disciplines suivantes : athlétisme extérieur, badminton, basketball, cross-country, soccer intérieur, volleyball, flag football, football contact et natation.

Les frais d'inscription sont à la charge des écoles pour les disciplines suivantes : golf, mini basketball, athlétisme en salle, hockey sans contact et haltérophilie.

***Transport**

En sports collectifs :

Pour les CPS qui se déroulent dans les régions suivantes : Laval, Montréal, Laurentides-Lanaudière, Mauricie, Cantons de l'Est, GMAA, Outaouais, Lac St-Louis et Montérégie, le transport des athlètes est sous la responsabilité et à la charge des écoles.

Pour les CPS qui se déroulent dans les régions suivantes : Côte-Nord, Abitibi, Est du Québec, Québec Chaudière Appalaches (selon l'intérêt), et Saguenay Lac St-Jean, un transport sera **organisé par le RSEQLL après consultation auprès des écoles participantes** et sera obligatoire pour tous les participants et les entraîneurs. Le transport sera à la charge des écoles. Les détails concernant le transport seront remis aux équipes gagnantes lors du CSR.

En sports individuels :

Dans le cas des CPS individuels, le transport sera organisé par le RSEQLL et sera obligatoire pour tous les participants et les entraîneurs en cross country, natation et athlétisme extérieur. Les détails concernant le transport seront remis aux équipes gagnantes lors du CSR.

Les frais de transport sont assumés par les écoles participantes.

Soutien au transport

Le RSEQLL a créé un fonds pour le soutien au transport pour les équipes et délégation qui participeront dans les régions éloignées. Le fonds est créé à partir des frais d'organisation qui sont facturés à chaque équipe, **soit 15 \$**. Les montants attribués seront calculés en fonction de l'enveloppe accumulée, des événements et du nombre de participants.

Tâches des entraîneurs/accompagnateurs lors des CPS

1. Les tâches des entraîneurs qui accompagnent les athlètes lors des CPS commencent au lieu du rendez-vous fixé pour le départ et se terminent après le retour des athlètes, à ce même lieu.
2. Les entraîneurs doivent s'assurer avant de partir que tous les athlètes ont leur carte d'assurance maladie, car elle servira comme preuve d'identité lors de l'accréditation et également en cas de maladie ou d'accident.

3. Ils sont responsables de leurs élèves en tout temps et doivent assurer une surveillance étroite durant le voyage et pendant toute la durée des compétitions aussi bien sur le terrain qu'à l'extérieur du terrain.
4. Les entraîneurs doivent assister aux réunions d'information, aux cérémonies d'ouverture et de fermeture, s'il y a lieu.
5. Les entraîneurs ont la responsabilité de connaître et de respecter les règlements administratifs et spécifiques du RSEQ. Dans le cas où des sanctions et amendes sont facturées au RSEQLL pour un non-respect des règlements, l'école de provenance de l'entraîneur sera facturée.

Devoirs de l'élève-athlète lors des championnats scolaires provinciaux

1. Selon les modalités de transport prévues par le RSEQLL, les élèves et les entraîneurs voyageront en autobus à partir d'un point accessible à tous jusqu'aux sites de compétitions.
2. Pour des raisons jugées exceptionnelles, un élève ne voyageant pas avec la délégation doit en avvertir le RSEQLL et son entraîneur dans les délais prescrits. Les frais de transport seront tout de même facturés à l'école.
3. L'accréditation se fait sur le site de compétition, dès l'arrivée. Les athlètes doivent obligatoirement avoir leur carte d'assurance maladie dûment signée et ils doivent la présenter comme preuve d'identité sous peine de disqualification.
4. Les élèves comme les entraîneurs ou accompagnateurs dorment dans des classes (une pour les filles et une pour les garçons) sur le plancher. Ils doivent donc avoir un sac de couchage et un matelas.
5. Tous les membres de la délégation doivent participer à toutes les épreuves auxquelles ils ont été inscrits sinon, ils risquent d'être rayés de la délégation de la région lors d'une prochaine compétition.

6. Les élèves doivent participer aux cérémonies d'ouverture et de clôture, s'il y a lieu.

Le «Top dix» d'un bon délégué

Considérez cette partie comme une sorte de pense-bête auquel vous pouvez vous reporter en cas de besoin. Consultez-la pour y retrouver des informations clés.

1. Établissez un bon calendrier. Attention de ne pas faire chevaucher les disciplines et respectez les échéanciers. Privilégiez la qualité de vos disciplines et équipes.
2. Assurez-vous que vos plateaux soient conformes et sécuritaires.
3. Une excellente relation avec les professeurs d'éducation physique est primordiale. Ils sont vos meilleurs recruteurs et entraîneurs potentiels. Instaurez un système pyramidale avec comme base les cours d'éducation physique, des ligues intra murales et vos équipes interscolaire.
4. Ne soyez pas pingres avec la rémunération de vos entraîneurs. Vous aurez ainsi des candidats fiables de bien meilleure qualité qui assureront une stabilité à votre programme.
5. Comptez deux lignes et demie pour votre minimum de joueurs requis pour partir une équipe (13 joueurs pour une équipe de basketball). Inscrivez le maximum de joueurs permis par la discipline.
6. Entourez-vous d'élèves fiables et dynamiques qui vous aideront au montage et démontage des plateaux et qui assureront le chronométrage et le marquage des parties.
7. Accueillez les compétitions que vos plateaux puissent recevoir. C'est beaucoup plus agréable pour tout le monde quand chacun fait sa part. Si vous n'avez pas de plateaux adéquats pour une discipline et que vous devez visiter, offrez votre aide et votre collaboration.
8. Ça vaut vraiment la peine de prendre quelques heures pour bien éplucher les règlements administratifs et spécifiques. C'est définitivement plus aride comme lecture que du Danielle Steel mais vous vous épargnerez ainsi beaucoup de soucis (et de sous) plus tard.
9. Faites la promotion de l'éthique sportive avec tous vos intervenants et élèves et assurez-vous qu'elle soit respectée. Un moyen rapide est l'atelier 3R.